

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Homme Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Authorisation CNDP N° : A-A-215/2019



Déclaration de Maladie

N° W21-717526

ASAB42

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 11397

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

NAADJET KAOUDAR

Date de naissance :

10-08-1978

Adresse :

105 HAJ FATEH

Tél. : 066146749

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. ETTABOUTI Noureddine
Pédiatre Pneumu Allergologue
N°5, Rue 91, G 8 Bd Oued Beht, Oulfa
Tél. 05 22 89 22 89 - Casablanca
INPE : 091062463

Cachet du médecin :

Date de consultation :

17/12/22

Nom et prénom du malade :

ELAYOU Hiba

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Blubuck

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 13/03/2023

M

RECEPTION DE LA DEMANDE DE
SUBLATENTATION D'UN SOIN
DU 09/03/2023
PAR LA MUPRAS
LE 13/03/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Patient des Actes
12/22		250	250	Dr. ETABOUTI Noureddine Praticien Pneum Allergologue Ans Rue 91 68 Bd Oued Bent / Casablanca Tél: 05 22 89 22 89 Casablanca INPE: 09100243

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ADMIRAL	12/22	
Wacie	12/22	
OUED BEHT	12/22	
		201,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

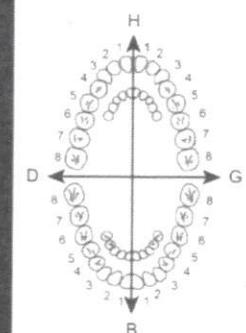
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

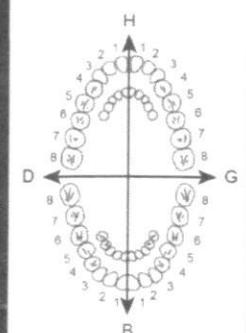
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT

N°2 MASTICATOIRE

DU 25533411 01432552
00000000 00000000
00000000 11433553

D 00000000 00000000
35533411 11433553
B

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CU
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

Docteur Noureddine ETTABOUTI
PEDIATRE

Spécialiste de Maladies des Enfants
Nouveaux-Nés, Nouveissons & Adolescents

Spécialiste en Pneumo Allergologie

Diplômé de la Faculté de Médecine
de Marseille - FRANCE

Oulfa - N° 5, Rue 91, Groupe B
(Bd.Oued Baht) - Casablanca - Tél. 05 22.822.900

Dr ETTABOUTI Noureddine
Pédiatre Pédiatre Allergologue
N°5, Rue 91, G B Bd Oued Baht, Oulfa
Tél. 05 22.822.900 Casablanca
INPE:091062463

الدكتور نور الدين التبوتي

إخلاصي في أمراض الأطفال والرضع والمهاجة
إخلاصي في أمراض الجهاز التنفسى والحساسية
خريج كلية الطب بموسيلىا (فرنسا)

الألفة - رقم 5 زنقة 91، مجموعة ب، (شارع واد بهت)

الدار البيضاء - الهاتف : 05 22.89.22.89

الدار البيضاء، في :

+10-22

PLAY00 Hta

19,00

ZECLAR® 25 mg/mL
Boite d'un flacon de 100 mL
P.P.V: 98,90 DH



08,90

6080

8840

1000

LOT : 1173
PER : 07-27
P.P.V : 30 DH 80

Dr ETTABOUTI Noureddine
Pédiatre Pédiatre Allergologue
N°5, Rue 91, G B Bd Oued Baht, Oulfa
Tél. 05 22.822.900 Casablanca
INPE:091062463

three sach

Zeclar 40 mg

10 sach 40 mg

11 sach dat

10 sach

Apricot =

10 sach 25 g = 11500

Nuodol =

201,50 10 sach 25 g = 81

28,40